

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 31 octobre 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE TRENTE ET UN OCTOBRE à 17 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni Salle du Conseil Municipal de la
commune de Saint Paul, après convocation légale, sous la présidence de **Mr
Joseph SINIMALE, Président.**

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 27

Secrétaire de séance : Mr Marc-André HOARAU

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET
AFFAIRE N° 2016_079_CC_10
*Définition des objectifs poursuivis et des
modalités de la concertation publique pour
le réaménagement et l'extension du port de
plaisance de Saint-Leu*

Mr Fayzal AHMED-VALI - Mr Harry AUBER - Mme Josie BOURBON - Mme
Jocelyne DALELE - Mme Yveline FAIN - Mr Patrick FLORES - Mr Erick
FONTAINE - Mme Audrey FONTAINE - Mme Magalie GADO - Mr Erick
GANGAMA - Mr Henry HIPPOLYTE - Mme Lynda HOARAU - Mr Marc-André
HOARAU - Mme Patricia HOARAU - Mr Olivier HOARAU - Mr Gilles HUBERT -
Mme Magalie LAHISAFY - Mme Isabelle LATCHIMY - Mr Philippe LUCAS -
Mme Françoise LAMBERT - Mr Jean-Claude MAILLOT - Mme Sabrina MARAPA -
Mr Cyrille MELCHIOR - Mr Khaled MOUSSADJEE - Mr Daniel PAUSE - Mr
Thierry ROBERT - Mr Guy SAINT-ALME - Mr Olivier SAUNIER - Mme Geneviève
SEVAGAMY - Mme Nadine SEVETIAN - Mr Joseph SINIMALE

Nombre de votants : 37

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 octobre 2016

- le compte rendu du conseil communautaire
sera affiché au plus tard le : 7 novembre 2016

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mr Benoît ALCINOUS - Mr Jean-Marc AURE - Mme Sonia BAPTISTE - Mme
Gislaine BASQUAISE - Mme Jasmine BETON - Mr Laurent BRENNUS - Mme
Mélissa COUSIN - Mr Jocelyn DE LAVERGNE - Mme Fiorese GADOR - Mr Jean-
Marc GAMARUS - Mme Anaïs HERON - Mme Karine INFANTE - Mme Paulette
LACPATIA - Mr Jean-Marie LASSON - Mme Eve LECHAT - Mme Patricia
LOCAME-MACHADO - Mme Laurence LOUGNON - Mme Dalila MAHE - Mr
Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE - Mr Thierry MARTINEAU - Mr Armand
MOUNIATA - Mr Claude MOUTOUALLAGUIN-ALLAGAPACHETTY - Mr Emile
PAJANIAYE - Mme Armande PERMALNAICK - Mr Emmanuel SERAPHIN - Mme
Sandra SINIMALE - Mr Yoland VELLEZEN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Kelly BIMA procuration à Mme Magalie GADO - Mme Sylvie
COMORASSAMY procuration à Mr Philippe LUCAS - Mr Yves Franco FUTOL
procuration à Mr Khaled MOUSSADJEE - Mme Catherine GOSSARD procuration à
Mr Fayzal AHMED-VALI - Mme Michèle HOARAU procuration à Mme Sabrina
MARAPA - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à Mme Françoise LAMBERT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 OCTOBRE 2016

AFFAIRE N° 2016 079 CC 10 : DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'EXTENSION DU PORT DE PLAISANCE DE SAINT-LEU

Le Président de séance expose :

Par décision du Conseil Communautaire n° 2013-044/C3-016 du 24 juin 2013, le TCO a déclaré d'intérêt communautaire le port de plaisance de Saint-Leu.

Avec 150 places sur pontons, le port de plaisance de Saint-Leu est l'un des plus petits ports de la Réunion. Il connaît les mêmes problèmes de saturation de places, et les services ainsi que les équipements sont minimalistes et vétustes.

Le TCO a ainsi repris la maîtrise d'ouvrage du projet de réaménagement et d'extension du port de plaisance de Saint-Leu initialement pilotée par la commune. Cette opération représente pour le territoire une opportunité de valorisation du front de mer par le développement des activités de pêche et de plaisance mais également de mise en œuvre d'une dynamique de développement économique et touristique afin d'offrir des activités de détente et de loisirs accessibles à tous.

Le programme de réaménagement et d'extension du port de plaisance est constitué de deux parties spécifiques :

1. Des travaux terrestres : « Construction d'un bâtiment à vocation économique et touristique et aménagements terrestres »

- Équipements bâtis : Locaux commerciaux et de restauration, capitainerie (bureau du capitaine, bureau d'information), deux criées (points de vente du poisson au grand public), espace pour les pêcheurs (box de stockage individuel, espace de rencontre, sanitaires / douches).

- Infrastructures terrestres : Amélioration du front de mer par la création d'une promenade piétonne, la réalisation d'aménagements paysagers, l'amélioration des réseaux et de la desserte des quais, la mise en place d'une signalétique à destination des usagers et du grand public, et l'aménagement d'un parvis événementiel, d'un accès au port, d'aires de stationnement pour les usagers et d'une aire technique (zone de carénage, zone de récupération des déchets).

2. Des travaux maritimes : « Extension du port de plaisance et aménagements maritimes »

- Extension du plan d'eau portuaire vers la ravine de l'Etang sans empiéter dans son lit avec un déplacement de la digue côté sud.

- Dragage du bassin.

- Réalisation des pontons et quais.

- Réorganisation globale du plan d'eau portuaire visant une meilleure fonctionnalité (déplacement de la rampe de mise à l'eau, regroupement des bateaux par catégorie, adaptation des dimensions des postes aux divers types de bateaux).

- Extension d'environ 5m de la digue principale afin d'améliorer les conditions d'agitation du plan d'eau.

Dans une partie urbanisée d'une commune, les travaux d'aménagement réalisés par une personne publique et ayant pour effet d'accroître de plus de 10 % la surface du plan d'eau abrité des ports de plaisance sont soumis aux obligations prévues par l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme.

Les études de définition et de programmation pour l'extension du bassin de plaisance et les aménagements maritimes étant finalisées, la phase opérationnelle démarrera après lancement et notification du marché de maîtrise d'œuvre infrastructures maritimes et terrestres.

En vertu de l'article L. 300-2, il est proposé d'organiser les modalités de la concertation publique préalable, afin d'informer et de recueillir les avis des usagers plaisanciers et pêcheurs professionnels, des riverains, et des associations concernées sur les études préalables et le programme avant que ceux-ci ne soient définitivement arrêtés.

Il est ainsi proposé d'organiser les modalités de la concertation publique préalable de la façon suivante :

- Mise en place de panneaux, d'un dossier d'information et d'un registre consultables par le public en Mairie de Saint-Leu et au bureau du port de plaisance de Saint-Leu, pendant les heures habituelles d'ouverture.
- Mise en place d'un registre et d'un dossier d'information au siège du TCO, consultables par le public pendant les heures habituelles d'ouverture.
- Une parution presse relative au projet de réaménagement et d'extension du port de plaisance.
- Une insertion sur le site internet de la Ville de Saint-Leu et du TCO.

Avis de la Commission

La Commission Aménagement, Habitat, Economie, Tourisme du 6 octobre 2016 a émis un avis favorable sur :

- le lancement de la procédure de concertation publique relative au projet de réaménagement et d'extension du port de plaisance de Saint-Leu ;
- les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique relative au projet de réaménagement et d'extension du port de Saint-Leu ;
- la mise en place, de panneaux, d'un dossier d'information, et d'un registre consultables par le public en Mairie de Saint-Leu et au bureau du port de plaisance de Saint-Leu, pendant les heures habituelles d'ouverture ;
- une parution presse relative au projet de réaménagement et d'extension du port de plaisance ;
- une insertion sur les sites internet de la Ville de Saint-Leu et du TCO.

A reçu un avis favorable en Commission de coordination et de propositions du 20/10/2016.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER le lancement de la procédure de concertation publique préalable relative au projet de réaménagement et d'extension du port de plaisance de Saint-Leu, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme ;**
- **VALIDER les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique relative au projet de réaménagement et d'extension du port de Saint-Leu suivants :**
 - **Mise en place de panneaux, d'un dossier d'information et d'un registre consultables par le public en Mairie de Saint-Leu et au bureau du port de plaisance de Saint-Leu, pendant les heures habituelles d'ouverture.**
 - **Mise en place d'un registre et d'un dossier d'information au siège du TCO, consultables par le public pendant les heures habituelles d'ouverture.**
 - **Une parution presse relative au projet de réaménagement et d'extension du port de plaisance.**
 - **Une insertion sur le site internet de la Ville de Saint-Leu et du TCO.**
- **AUTORISER le Président à signer tous les actes administratifs s'y rapportant.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Joseph SINIMALE
Président